

## **PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté les règlements suivants :

- |           |  |
|-----------|--|
| N° 24-055 | Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires principalement en matière de bruit et de délégation de pouvoirs   |
| N° 24-056 | Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025   |
| N° 24-057 | Règlement indexant la tarification de certains biens et services pour l'exercice financier 2025  |
| N° 24-058 | Règlement sur la tarification application aux locations, programmes, services et biens de loisirs, de culture et de vie communautaire pour l'exercice financier 2025 |
| N° 24-059 | Règlement indexant la tarification de certains tarifs d'urbanisme pour l'exercice financier 2025   |

2. Le règlement 24-055 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **18 décembre 2024**.

3. Les règlements 24-056, 24-057, 24-058 et 24-059 entrent en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

4. Les règlements peuvent être consultés de la façon suivante :

- a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) par courriel, en faisant la demande :
  - par téléphone au **418 724-3125**;
  - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 18 DÉCEMBRE 2024**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier